

*Direction générale de l'aviation civile***Décision n° 041/08/CEDRE du 17 janvier 2008 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire à compétence nationale**NOR : *DEVA0802398S*

Le chef du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion,
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale, modifié par le décret n° 2005-124 du 14 février 2005 ;
Vu le décret n° 2005-471 du 16 mai 2005 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, modifié par le décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 ;
Vu l'arrêté du 3 mars 2005 portant création du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion ;
Vu l'arrêté du 16 novembre 2007 portant règlement de comptabilité au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables pour la désignation d'un ordonnateur secondaire à compétence nationale ;
Vu l'arrêté du 26 décembre 2007 portant nomination de M. Bassot (Philippe) en qualité de chef du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion,
Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :
M. Sagnier (Yves), ingénieur en chef des ponts et chaussées, adjoint technique du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion ;
Mme Dalichampt (Danièle), attachée d'administration de l'aviation civile, secrétaire générale du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion ;
M. Touazi (Rachid), attaché d'administration, chef de la division ressources financières, du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion,
à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire qui m'ont été déléguées par l'arrêté du 16 novembre 2007.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 17 janvier 2008.

*Le chef du centre d'exploitation, de
développement
et d'études du réseau d'information de gestion,
P. Bassot*